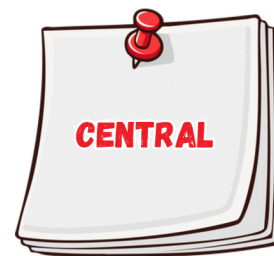




Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



DÉCLARATION LIMINAIRE **FO** – CST CENTRAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons commencer ce CST par ce que les agents vivent au quotidien. **Les événements de cet été ont une nouvelle fois démontré que les services publics sont indispensables à la population et qu'ils ne peuvent être réduits à des lignes budgétaires.**

Derrière chaque poste supprimé ou non remplacé, c'est une mission de service public qui peut être fragilisée, réduite ou, à terme, externalisée. Face à cette situation, quelle réponse apporte le Gouvernement ? Le gel du point d'indice, l'absence de véritable négociation sur les grilles salariales, le maintien de la baisse de 10 % de la rémunération en cas d'arrêt maladie et des budgets contraints : autant de mesures qui ne répondent pas aux besoins des agents ni aux enjeux auxquels sont confrontés les services publics.

À la Ville de Paris, ces contraintes nationales se conjuguent avec une réalité très concrète : des postes vacants, des absences non remplacées, des réorganisations successives et une charge de travail qui augmente. Ces situations ont nécessairement des conséquences sur les conditions d'exercice des missions et sur la capacité des services à répondre dans de bonnes conditions aux besoins de la population.

Dans ce contexte, les taux directeurs du RIFSEEP qui nous sont présentés constituent, pour FO, un véritable scandale. Alors que les agents subissent depuis plusieurs années la perte de pouvoir d'achat et une dégradation de leurs conditions de travail, les propositions qui nous sont faites ne répondent ni à leurs attentes ni à l'exigence de reconnaissance de leur engagement.

Pour la catégorie C, l'administration met en avant une hausse de 0,25 point de l'IFSE. Au regard de l'évolution du coût de la vie et des pertes de pouvoir d'achat accumulées, cette évolution reste très limitée et ne peut constituer une réponse suffisante aux attentes des agents.

Et le CIA vient aggraver encore la situation. Pour les catégories C, B comme A, les taux directeurs sont en baisse. Avec la prévoyance obligatoire et ces taux directeurs en baisse, les agents vont connaître une perte sèche de plusieurs dizaines d'euros sur leur fiche de paie. Pour FO, cette situation est inacceptable.

Nous contestons le rapprochement qui pourrait être fait entre la progression de l'IFSE et le financement de la prévoyance. La prévoyance doit constituer une amélioration de la protection sociale des agents. Elle ne doit pas conduire à limiter la progression de leur rémunération. Ces deux sujets doivent être examinés séparément : mieux protéger les agents et mieux reconnaître leur travail.

Par ailleurs, certains agents atteignent leur plafond d'IFSE alors même que les contraintes de leur poste demeurent.

À la DPE, les équipes de la fonctionnelles de nuit en sont un exemple : travail de nuit, conduite pour certains agents, responsabilités et contraintes particulières. Le plafond indemnitaire fait disparaître ces sujétions.

La situation se retrouve également dans d'autres services, notamment au TAM de la DILT, avec des agents auxquels des trop-perçus d'IFSE sont réclamés. Certains ont reçu une relance des Finances publiques leur demandant de rembourser les sommes concernées.

FO demande donc des réponses précises : combien d'agents sont concernés ? Dans quelles directions et quels métiers ? Pour quels montants ? Quelles conséquences sur leur rémunération et quelles modalités de régularisation ? La transparence est indispensable sur ce dossier.

C'est dans ce contexte que FO revient sur la situation du périscolaire. Nous constatons des difficultés importantes et, surtout, des situations dans lesquelles les droits des agents ne sont pas respectés.

Nous constatons notamment des situations différentes concernant les demandes de protection fonctionnelle : certains agents ont reçu un refus explicite et argumenté, tandis que d'autres, malgré leur demande, n'ont reçu aucune réponse à ce jour. Cette absence de réponse peut conduire à une décision implicite de refus. FO demande donc que l'administration explique les raisons de ces différences de traitement et précise les suites données aux demandes restées sans réponse.

Pour FO, ces situations doivent être traitées comme une question de dialogue social, d'organisation du travail et de respect des droits.

Notre préoccupation est d'autant plus forte que certaines difficultés constatées dans le périscolaire commencent à se retrouver dans d'autres directions. Il est donc nécessaire d'en tirer les enseignements et de veiller à ce que ces difficultés ne se généralisent pas.

La baisse du CIA, les plafonds d'IFSE, les postes vacants, les réorganisations, les difficultés du périscolaire et les conditions de travail dégradées montrent une même réalité : on demande toujours davantage aux agents, sans leur donner les moyens nécessaires pour exercer correctement leurs missions.

FO demande donc :

- une véritable revalorisation du régime indemnitaire et une réévaluation des taux directeurs du CIA ;
- des effectifs adaptés aux missions et le remplacement des absences lorsque la continuité du service l'exige ;
- le respect des droits des agents dans toutes les directions, notamment en matière de protection fonctionnelle ;
- des conditions de santé, de sécurité et de travail permettant aux agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions ;
- une prise en charge à 100 % par la Ville de la prévoyance et de la complémentaire santé.

FO demande que les choix budgétaires et organisationnels prennent pleinement en compte les réalités des services et des personnels.

Si la Ville veut maintenir un service public de qualité, elle doit donner aux agents des moyens cohérents avec les missions qui leur sont confiées : une rémunération à la hauteur du travail et des responsabilités, des effectifs suffisants, le respect des droits et des conditions de travail adaptées.

Je vous remercie.

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - DÉFENDRE NOS DROITS

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

